

Plage du Bonne Brise

Caractéristiques de la zone de baignade

Commune : Marseille

Responsable : Ville de Marseille

Période de surveillance sanitaire :

Du 15 juin au 31 août 2020

Fréquentation : environ 200 personnes/jour

Taux d'accessibilité

En 2019,

plage ouverte à la baignade 93 jours sur 93.

Taux d'accessibilité de 100%.

Image de la zone de baignade



- Point de prélèvement
- Toilettes
- Poste de secours
- Parking
- Affichage des résultats

Classement antérieur de l'eau de baignade

EXCELLENT



Classement établi à partir des contributions annuelles de 2016 à 2019, sur la base de 21 prélèvements officiels annuels :

Eau d'Excellente qualité en 2016 et 2017, bonne qualité en 2018 et eau d'Excellente qualité en 2019.

Identification des causes de pollution à court terme (à partir des profils de plage de 2011)

Les plages de Marseille sont saines. La ville de Marseille met tout en œuvre pour maintenir une excellente qualité de ses eaux de baignade. Une fermeture temporaire est une mesure de protection des baigneurs. Les jours de fermeture sont rares ce qui témoigne de la bonne qualité des eaux.

Dans le cadre du dispositif de surveillance sur la qualité des eaux de baignade, en cas de survenue d'une pollution, la plage est systématiquement interdite à la baignade jusqu'au retour à la normale confirmé par des résultats d'analyses conformes.

Sources potentielles de pollution	Actions mises en œuvre
Réseau sanitaire de la zone dont le collecteur Littoral Sud	- Réfection totale du collecteur Littoral Sud - Curage préventif
Déversement d'eaux usées au niveau des postes de relevage	- Mise en place de capteur d'alarme
Fréquentation de la zone de baignade	- Incitation au comportement citoyen - Mise en place de toilettes amovibles
Déversement d'eaux pluviales par les exutoires	- Mise en place d'un capteur d'alarme - Nettoyage des voiries à sec

Soyons citoyens, protégeons les eaux de baignade

Les résultats d'analyses de l'ensemble des plages sont consultables sur :

Allô-Mairie au 3013



Marseille Infos Plages



www.mairie-marseille.fr

